



Déposé le 04.11.08

Scanné le 05 NOV. 2008

08 - INT - 142

Interpellation du groupe UDC

Interpellation : Votations du 30 novembre 2008, l'Etat de Vaud, par son Chef du Département de la santé publique, a-t-il engagé l'argent des contribuables pour donner ses recommandations de vote ?

Développement :

Au cours de ces derniers jours, les ministres de la santé des six cantons romands ont apporté leur soutien direct à la révision de la loi sur les stupéfiants. C'est sous la forme de pleine page dans la presse romande que les représentants des cantons précités ont donné leurs consignes en vue de la votation du 30 novembre prochain.

Alors que le contenu de l'annonce est équivoque, prétextant que la nouvelle loi ne contraint pas les cantons à mettre en place certaines mesures, à l'exemple de local de consommation ou d'injection, voire de traitement avec prescription d'héroïne, l'annonce ne précise pas qu'à l'avenir les cantons auront directement cette compétence.

Il est précisé au bas de l'annonce que la prise de position est soutenue par l'Aide Suisse contre le Sida.

Questions au Conseil d'Etat :

1. En fonction de l'annonce précitée, le Chef du département de la Santé publique peut-il garantir, comme le laisse entendre ladite annonce, que le canton de Vaud n'ouvrira pas de local de consommation ou d'injection, voire de traitement avec prescription d'héroïne ?
2. Combien coûte cette campagne et qui la finance ?
3. L'association Aide Suisse contre le Sida reçoit-elle directement ou indirectement de l'argent des contribuables vaudois, par des subventions cantonales ou fédérales ?

Lausanne, le 4 novembre 2008

Souhaite développer.

Pierre-Alain Favrod, député